

Image not found or type unknown



Rupture de pacs après le titre de séjour de 10 ans

Par **nasser Kadi**, le **26/09/2018** à **00:40**

Bonjour,

Je suis pacsé avec une française depuis 2013, j'ai eu mon titre de séjour de 10 ans le mois d'août 2018 et, à cause de problèmes de couple, ma copine voulait annuler le pacs.

Je voulais savoir si je risque de perdre mon titre de séjour de 10 an

Merci à vous.

Cordialemen